



Bretagne rurale et urbaine  
pour un développement  
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel  
evit an diorren padus



## Dynamisme du bourg et services à la santé



► **Compte-rendu de la rencontre entre élus**  
du 27 mai 2013 à Lanmeur

## Remerciements

L'association BRUDED tient à remercier la commune de Lanmeur, et particulièrement son sénateur-maire Jean-Luc Fichet, pour la qualité de son accueil, l'intérêt de son témoignage et la participation active à l'organisation de cette demi-journée d'échanges. Un grand merci également à Marc Ropers, maire de Cléguérec, pour son témoignage non moins intéressant, et à tous les participants qui ont contribué à la richesse des échanges. ■

## Les participants

11 communes, représentées par 20 élus, étaient présentes ce 27 mai à Lanmeur.

Commune	Nom et fonction ds participants
Brennilis (29)	Jean-Victor Gruat, maire
Cléguérec (56)	Marc Ropers, maire
Guimaëc (29)	Georges Lostanlen, maire et co-président de BRUDED
	Yvette Etien, conseillère
	Gisèle Ouyessad, conseillère
Lanmeur (29)	Jean-Luc Fichet, sénateur maire
	Marcel Le Normand, adjoint en charge des bâtiments
	Christine Prigent, conseillère
	Monique Remeur, conseillère
	Fanny Moncus, conseillère
	Jean -Luc Yvinec, conseiller (décédé)
Loperhet (29)	François Collec, maire
Landudal (29)	Raymond Messenger, maire
	Marie-Pierre Gaonac'h, adjointe
Plouégat Moysan (29)	Jacqueline Prigent, conseillère
Ploulec'h	Jean Rouxel, adjoint
Roscoff (29)	Joseph Séité, maire
	Eric Hennebaux, dgs
Saint-Brieuc-de-Mauron (56)	Charles-Edouard Fichet, maire et co-président de BRUDED
Trémargat (22)	Claire Pagès, conseillère

Etait également présente Hélène Sablon, assistante parlementaire de Jean-Luc Fichet.

La rencontre était co-animée par Estelle Houbbron et Bruno Serval (photographe pour l'occasion).



# Rappel de l'ordre du jour

- 9h30** *Accueil par Charles-Edouard Fichet et Georges Lostanlen, co-présidents de BRUDED*
- 9h35** *Tour de table des participants*
- 9h45** *Présentation du pôle médical universitaire de Lanmeur par Jean-Luc Fichet, sénateur-maire*
- ▶ Objectifs initiaux, impacts attendus
  - ▶ Principales étapes, acteurs impliqués
  - ▶ Clés de réussite, difficultés rencontrées, premiers impacts observés, ...
- 10h20** *Présentation du projet de pôle médical de Cléguérec et du service d'aide à domicile intercommunal par Marc Ropers, maire*
- ▶ Pôle médical : ce qui différencie le projet de Cléguérec
  - ▶ Présentation du SADI : historique, acteurs impliqués, effets bénéfiques observés, difficultés rencontrées, autres évolutions envisagées, ...
- 10h45** *Temps d'échanges et de débats*
- Retour éventuel sur d'autres expériences, et débats d'idées autour de questions telles que : Quel peut/doit être le rôle de la commune ? Quel type de projet envisager, selon son contexte ? Quels sont les attendus, les facteurs de réussite, les risques ? etc.
- 11h45** *Visite du pôle médical universitaire de Lanmeur*
- Au cours de la visite, échange Jean-Yves Le Reste, médecin généraliste, président de l'association des professionnels de la santé du pôle
- 12h30** *En option : déjeuner à la salle municipale Steredenn*
- Pour continuer les échanges dans un cadre convivial. L'occasion de découvrir également l'organisation originale de cet équipement communal, dont l'accueil est assuré par l'Ulamir. Repas à la charge des participants.

## Le pôle médical universitaire de Lanmeur (29)

*Ouvert en février 2013, le pôle médical universitaire de Lanmeur est le résultat d'une dizaine d'années de réflexion des élus mais aussi du corps médical et paramédical.*

Lanmeur est une commune rurale de 2200 habitants située dans le Trégor finistérien à une dizaine de kilomètres de Morlaix. Contrairement aux autres communes de son canton, Lanmeur ne possède pas de côte littorale mais constitue un pôle reconnu pour ses commerces et services. Voici quelques uns des points présentés par Jean-Luc Fichet, sénateur-maire.

### ➤ Pourquoi un pôle médical ?

Les maisons de santé et pôles médicaux répondent à une nouvelle demande des professionnels de la santé qui recherchent des postes moins isolés, avec des horaires moins contraignants et moins de déplacements aussi, afin de se préserver une vie privée. Sans pôle médical, le risque à Lanmeur était de ne pas trouver de remplaçants aux médecins qui travaillent "à l'ancienne" au moment de leur départ en retraite, comme cela a été le cas pour les dentistes. La patientèle se tourne alors vers d'autres praticiens et devient difficile à récupérer pour un nouvel arrivant.

La mutualisation des équipements permet l'accès à des moyens technologiques plus performants, qui permet

une meilleure coopération entre les praticiens (transmission de dossiers médicaux selon les besoins et sous réserve de confidentialité, transmission de l'ordonnance directement à la pharmacie, ...), et pourquoi pas à terme le développement de la télémedecine ou l'optimisation de la prise en charge des urgences.

## ➤ Pourquoi Lanmeur ?

Depuis toujours Lanmeur centralise au niveau cantonal les services, avec son hôpital, son collège, sa poste, etc., ses voisines, dotées d'un accès au littoral, étant davantage tournées vers le tourisme. La commune a également été inscrite comme l'un des pôles santé du territoire dans le dernier SCOT de Morlaix Agglo. C'est donc logiquement que le projet se situe au sein de cette commune, pour conforter cette situation, la rendre pérenne.

D'une façon générale, il est primordial dans un tel projet de réfléchir à l'échelle d'un territoire en dépassant le cadre de la commune, pour s'engager dans le "bon" projet, sans pénaliser ses voisins. Des liens sont à envisager avec les médecins des communes alentour, pour mieux gérer les remplacements par exemple, ou les services de garde. Inversement, les praticiens du pôle de santé peuvent projeter d'assurer des permanences sur des communes proches dépourvues de médecins.

## ➤ Pourquoi impliquer les professionnels de la santé ?

L'implication des professionnels de la santé est une nécessité pour démarrer le projet. Les élus, seuls, ne peuvent le faire aboutir. L'Agence Régionale de la Santé refuserait également dans ces conditions d'appuyer le projet. Sa demande va même jusqu'à imposer la définition d'un projet commun de santé à l'échelle du territoire, entre les différents praticiens qui vont rejoindre le pôle. Ce projet se traduit par un travail autour des points suivants : continuité des soins (partage des dossiers informatiques, harmonisation des pratiques, ...), pérennisation de l'accès aux soins de premier recours (accueil de professionnels en formation, ...) ou prise en charge des maladies chroniques (coopération interdisciplinaire, ...).

Travailler avec les professionnels de la santé permet aussi d'aboutir à un aménagement des locaux et un mode d'organisation qui leur conviennent, qu'ils peuvent s'approprier. Dans le cas contraire, c'est le risque de construire un bâtiment qui restera vide. A Lanmeur, si les élus ont été très à l'écoute des professionnels, tel a été le cas également de l'architecte Olivier Baillot (Morlaix). Celui-ci a reçu en effet chacun d'entre eux au cours d'entretiens individuels, pour bien définir leurs besoins au niveau de leur cabinet et salle d'attente ou des espaces communs.

## ➤ Comment les convaincre de rejoindre le projet ?

Convaincre les professionnels de l'intérêt de travailler dans les mêmes locaux ne va pas forcément de soi. Certains d'entre eux exercent déjà dans des cabinets bien aménagés. Jean-Luc Fichet recommande vivement de trouver un médecin généraliste (le seul à faire déjà le lien vers les autres spécialités médicales et paramédicales et pour lesquelles il est en outre prescripteur) qui soit moteur et qui entraîne ses confrères. Tel a été le cas à Lanmeur avec le docteur Jean-Yves Le Reste, aujourd'hui président de l'association des professionnels du pôle.

Parmi les éléments qui ont pu contribuer à motiver les professionnels à venir s'installer dans le pôle médical de Lanmeur, outre la possibilité d'une coopération inter ou intra professionnels pour traiter les cas difficiles, on peut citer : la présence de studios pour accueillir des stagiaires ou des remplaçants, les salles communes avec équipement informatique performant, le lien avec la faculté de médecine de Brest, ou encore l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (ascenseur).

Des aides financières existent pour accompagner les projets de maison ou pôle médical dont une partie est dédiée aux praticiens. C'est une information qu'ils ignorent souvent et qu'il est donc utile de leur apporter. A Lanmeur, l'Agence Régionale de la Santé a versé 10 000 euros à l'association des professionnels, après avoir validé leur projet de santé.

Autre point clé si l'on cherche à attirer de nouveaux médecins sur sa commune : savoir leur vendre son territoire, sa qualité de vie, son dynamisme, la présence de services, etc. Organismes à contacter : facultés de médecine, URPS locale (Union Régionale des Professionnels de Santé).

En revanche, si certaines communes l'on expérimenté avec succès (comme à Lopérec avec le docteur Yoyo, très encadré par ses confrères), le sénateur-maire souligne que l'accueil de médecins provenant de pays étrangers n'est pas toujours facile à pérenniser.

## ➤ L'intérêt d'accueillir des stagiaires

L'accueil de stagiaires est un point clé pour garantir la présence de médecins sur le long terme. Beaucoup de jeunes en effet ne connaissent pas les conditions de travail dans un pôle médical en milieu rural et sont agréablement surpris également par l'intérêt du travail qu'ils y trouvent.

Pour permettre la venue de stagiaires, deux studios ont été prévus dans le pôle médical. Tous les médecins généralistes disposent par ailleurs d'un agrément pour encadrer ces jeunes en tant que tuteur de stage. Le

docteur Jean-Yves Le Reste, enseignant à la faculté de Brest, participe à promouvoir le pôle de Lanmeur auprès des étudiants. C'est ce lien avec la faculté et la volonté de l'afficher pour attirer des jeunes qui a incité les élus à préciser pôle médical universitaire.

### ➤ L'avantage d'une localisation en centre bourg

La localisation en centre bourg du pôle médical est une nécessité pour soutenir les commerces du bourg. Pour le pôle médical toutefois, il était préférable d'avoir un accès discret, ce qui est le cas du bâtiment choisi.

C'était aussi une belle occasion de rénover le bâtiment de l'ancienne maternité sur la place même de l'église, qui était en train de se dégrader.

### ➤ Les impacts observés ou attendus

Hormis les kinésithérapeutes, regroupés dans un cabinet très proche, tous les professionnels de la santé installés à Lanmeur ont intégré le pôle médical. C'était le cas de : 6 médecins généralistes, 2 cabinets d'infirmiers, 1 orthophoniste, 1 ostéopathe, 1 podologue et 2 psychologues. En outre, 2 dentistes et 3 sages-femmes sont arrivés sur la commune après avoir pris connaissance du projet de pôle médical, avant qu'il ne soit finalisé. Les premiers, recrutés par la commune après le non remplacement des 2 anciens dentistes partis en retraite, ont été directement installés dans les locaux de l'ancienne maternité courant 2010, après rénovation d'une partie de son rez-de-chaussée. Nul doute que le projet a été un élément attractif pour ces professionnels. A noter tout de même que l'installation de certaines professions médicales ou paramédicales sont soumises à l'aval de l'ARS. L'Ordre des Médecins peut également contester certaines installations (voir la polémique autour de la maison de santé du Faou).

Comme indiqué plus haut, la rénovation d'un ancien bâtiment contribue à rendre le centre bourg plus attractif. Par la suite, les bâtiments connexes, actuellement inoccupés, pourraient aussi être rénovés par la commune pour y accueillir un hôpital de jour ou l'ADMR. La possibilité de relier ces bâtiments depuis le pôle a d'ores-et-déjà été envisagée en prévoyant la possibilité d'installer une passerelle, toujours dans un esprit d'une meilleure coopération entre les services à la personne.

La proximité des commerces est aussi un élément déterminant, les usagers du pôle pouvant facilement faire quelques achats en passant. Tous ces éléments contribuent à rendre le bourg plus dynamique et participent ainsi à attirer de nouveaux habitants. Ils contribuent également à garder les habitants déjà présents, en particulier les anciens, rassurés par la pérennité de l'offre de soin.

**Au final, ils participent au bien-être des Lanmeuriens par un meilleur accès aux soins, et plus généralement aux services et commerces, dans un cadre de vie plus agréable. ■**

#### Pour aller plus loin :

**Sur la thématique :** Jean-Luc Fichet a présidé un Groupe de travail sur la présence médicale sur l'ensemble du territoire, au sein de la Commission du Développement Durable du Sénat, qui a publié le 5 février 2013 le « Rapport d'information N°335 – Déserts médicaux : agir vraiment » (133 pages). Le document est téléchargeable sur le site du Sénat à l'adresse [www.senat.fr/rap/r12-335/r12-335.html](http://www.senat.fr/rap/r12-335/r12-335.html)

**Sur le projet de Lanmeur :** Visitez la page dédiée au projet sur le site BRUDED [www.bruded.org/443.html](http://www.bruded.org/443.html).

## Le projet de maison de santé pluridisciplinaire à Cléguérec (56)

*La commune de Cléguérec envisage la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire. Le projet, toujours dans sa phase de conception, se précise peu à peu.*

Cléguérec est une commune rurale de 3000 habitants du centre Bretagne située au Nord du Morbihan à une dizaine de kilomètres de Pontivy. Voici quelques uns des points présentés par Marc Ropers, le maire.

### ➤ Un projet qui répond aux besoins au niveau local

Pontivy communauté, où la population est plus âgée que la moyenne départementale, a été repéré comme un territoire avec un déficit en médecins, ainsi que des médecins en place vieillissants. Le besoin de maisons médicales a été identifié dès 2009 par la sous-préfecture. En juin 2010, la municipalité, convaincue de l'intérêt d'un tel projet, a lancé une concertation avec les professionnels de santé.

Comme pour Lanmeur, Cléguérec est déjà, au niveau cantonal, un pôle avéré des services et en particulier des services à la santé. La commune compte en particulier un EHPAD, ainsi qu'un foyer de vie. C'est donc très logiquement que l'implantation de la maison de santé est prévue sur cette commune, d'un commun accord avec les autres communes du canton et de la communauté de communes dans son ensemble.

### ➤ L'implication des professionnels de la santé

La commune compte 2 médecins généralistes, bien installés, qui n'avaient a priori aucune raison de quitter leur cabinet pour rejoindre une maison de santé. Le cabinet de kinésithérapie vient quant à lui d'investir dans un équipement pour la balnéothérapie. Pour autant, comme à Lanmeur, l'un des généralistes s'est montré particulièrement motivé et a porté le projet du côté des professionnels de la santé. La réflexion s'est menée avec les médecins au niveau du territoire du canton. Là aussi l'ARS a demandé le montage d'un projet de santé. Un bureau d'études, payé par l'ARS, a aidé à sa définition.

Au final la maison de santé pluridisciplinaire devrait accueillir, sur 800 m<sup>2</sup> : 3 médecins généralistes, 2 cabinets d'infirmiers, 2 dentistes (venant de l'étranger), 1 ostéopathe, 1 psychologue (qui effectue déjà des permanences à l'EHPAD), 2 orthoptistes et 1 pédicure podologue. La pharmacie va également rejoindre les lieux (local de 400m<sup>2</sup> prévu), et à terme également le siège du SADI qui gère l'aide à domicile au niveau cantonal (voir ci-après).

Comme à Lanmeur, il est prévu d'accueillir des stagiaires pour pérenniser l'activité à long terme. Ils seront hébergés dans l'ancien logement de fonction de l'école. Des maîtres de stage seront agréés pour les encadrer.

Il est également d'ores-et-déjà prévu, sous réserve de faisabilité matérielle, que des spécialistes de Pontivy puissent intervenir ponctuellement dans la maison de santé. Par ailleurs, une fois le projet en croisière, les soignants de Cléguérec pourront assurer des permanences dans les communes du canton dépourvues de ces services.

### ➤ Coûts et subventions

La future maison de santé pluridisciplinaire va se trouver à 100 mètres de la place centrale du bourg sur un terrain de 6000 m<sup>2</sup> où se trouve un ancien garage. Des travaux de dépollution et démolition sont à prévoir, en plus des travaux de construction d'un bâtiment neuf. L'investissement estimé à 1,7 millions d'euros est lourd pour la commune, d'autant que celle-ci s'est déjà engagée à rénover l'école publique, pour un investissement d'1 million d'euros.

Dans ce contexte, la participation de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne s'avérait indispensable. Celui-ci va assurer le portage, sur une durée de 5 ans, des frais d'acquisition du terrain, de démolition et de déconstruction de bâtiments. Il a également apporté une aide financière de 7000 € pour les études pré-opérationnelles, confiées au cabinet Urbéa, pour un montant de 36 000 €. La Région Bretagne, dans le cadre du financement Eco-FAUR étude, a également pris en charge 50% de ce montant total.

En contrepartie de son aide, l'EPF exige la construction sur le terrain de logements qui devront respecter une densité minimale de 20 logements par hectare et proposer au minimum 20% de logements sociaux. Cette dernière exigence est la plus compliquée à respecter du fait de la réticence des bailleurs sociaux à intervenir en milieu rural.

Pontivy communauté pourra également apporter son aide financière au projet dans le cadre du contrat local de santé pour lequel elle s'est engagée.

Pour ce qui concerne la maison de santé, Marc Ropers précise que le coût final est estimé entre 8 à 10€ /m<sup>2</sup>. Il est de 10 €/m<sup>2</sup> pour le pôle médical universitaire à Lanmeur. ■

## Mutualisation des services d'aide à domicile sur le canton de Cléguérec

*Au vu des difficultés rencontrées par les CCAS, les 8 communes du canton de Cléguérec ont décidé de mutualiser leurs services d'aides à domicile pour les rendre pérennes.*

### ➤ Le Service d'Aides à Domicile Intercommunal du canton de Cléguérec

En 2008, les maires des 8 communes du canton de Cléguérec (Cléguérec, Malguénac, Neulliac, Saint-Aignan, Silfiac, Séglien et Kergrist - toutes adhérentes à BRUDED - et Saint Brigitte) ont commencé à réfléchir au regroupement de leurs services d'aides à domicile. Une réflexion favorisée par le fait que ces élus de Pontivy communauté (24 communes, 3 cantons) se réunissent régulièrement pour échanger et envisager des actions communes ou concertées à l'échelle de ce territoire rural. Il est apparu que l'organisation de ce service dévolu

aux CCAS était une charge administrative très lourde dans chaque commune, que le manque de moyens pénalisait la qualité du service et rendait difficile la formation des salariées. Il s'en est suivi une étude réalisée fin 2010, financée par le Conseil général du Morbihan, permettant d'analyser les différentes structures dans le but d'un regroupement avec les objectifs suivants :

- Renforcer la capacité d'aide sur le territoire des communes concernées par la mutualisation des moyens humains et financiers par la mutualisation.
- Accroître la qualité du service rendu grâce à l'harmonisation des statuts et la professionnalisation des agents, rendus possible par la gestion des services opérée sur une plus grande échelle.
- Réduire le niveau de précarité des aides à domicile, par l'accroissement des capacités de redéploiement des heures travaillées et par la formation professionnelle.

L'étude ayant été concluante, les communes avec l'appui de la sous-préfecture ont opté pour la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) qui s'est substitué aux CCAS communaux pour une partie de leurs activités, ceux-ci restant actifs et compétents pour l'accueil, le montage de dossiers, la gestion des aides diverses, et le logement de personnes dépendantes (foyers logements, EHPAD, ...).

En 2011, le SADI a réalisé 38 000 heures de travail. Il comptait 2 agents administratifs, 7 auxiliaires de vie et 28 aides à domicile dont 5 en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

### ➤ Un instrument de lien social

Pour Marc Ropers, maire de Cléguérec, « le SADI est un véritable instrument de lien social. Ses principales missions sont d'accompagner les aînés dans leur vie quotidienne, de les assister pour les actes essentiels de la vie : aide au repas, aide à la toilette, aux courses, aide à la mobilité... Ces services s'adressent en priorité aux personnes âgées, aux personnes en retour d'hospitalisation, aux personnes handicapées, aux personnes vulnérables. Le SADI a également pour tâche d'établir des dossiers de prise en charge auprès des instances telles que les caisses de retraite, de mutuelle, d'aide sociale ou du conseil général ».

### ➤ Un plus pour les salariés

La mise en place du SADI a été facilitée par l'adhésion des aides à domicile malgré les craintes légitimes quant à ce changement d'organisation et de statut. Si cette mutation s'est révélée complexe, les avantages pour elles sont nombreux :

- Harmonisation des statuts vers le haut
- Plan de formation pour toutes
- Plus d'heures de travail grâce à un territoire plus vaste et un service 7 jours sur 7
- Possibilité de s'impliquer dans des activités d'animation

### ➤ Un projet d'animations pour rompre l'isolement

L'isolement est le lot de la plupart des personnes âgées, surtout en milieu rural. Pour certaines d'entre elles, l'aide à domicile est souvent l'un des seuls liens avec l'extérieur. C'est pourquoi, en partenariat avec le Comité de Liaison des Associations de Retraités et Personnes Agées du Morbihan (CLARPA56), le SADI a mis en place un programme d'ateliers d'échanges et de rencontres dans chaque commune. Les thématiques sont très diverses : motricité, cours de cuisine, séance cinéma, échanges de souvenirs, écriture... L'atelier est organisé par une salariée volontaire et animé par une professionnelle du CLARPA. Il est ouvert à toutes les personnes de plus de 60 ans. Ce programme a bénéficié du soutien financier de la Région Bretagne dans le cadre du contrat de Pays.

### ➤ Une participation financière des communes proratisée

La mutualisation du service a entraîné la mutualisation des coûts financiers. Chaque commune participe à hauteur de son volume d'heures au moment de la création du SADI pour l'aide à domicile et au prorata de sa population pour les animations.

### ➤ Un projet de territoire

Pour Marc Ropers, « au-delà du meilleur service rendu à la population et de l'amélioration des conditions de travail des salariées, ce projet participe à créer du lien entre les communes du canton. Il démontre qu'il est possible d'avoir une vision partagée de son développement et que la mutualisation des moyens et des énergies peut contribuer à l'amélioration du bien vivre ensemble sur ce territoire. » ■

# Echange avec Jean-Yves Le Reste, président des professionnels du pôle médical universitaire

La rencontre s'est prolongée par une visite du pôle médical universitaire. L'occasion pour les élus d'échanger avec Jean-Yves Le Reste, médecin généraliste, président de l'association qui rassemble les professionnels exerçants dans le pôle.

## ➤ Les avantages du pôle médical, du point de vue des professionnels

Les principaux avantages évoqués par le médecin sont les suivants :

- Mutualisation des moyens : accueil / secrétariat commun pour l'ensemble des généralistes (photos 1 et 2).  
« Mutualiser notre gestion administrative, c'est aussi nous permettre de mieux nous organiser entre nous, pour les remplacements des uns et des autres, on y gagne beaucoup de souplesse. Ça nous a semblé important en revanche que chacun dispose de sa salle d'attente, le patient est ainsi libre d'aller voir un confrère s'il en éprouve le besoin ». Les autres professionnels ont décidé de gérer eux-mêmes leur secrétariat.
- Personnalisation des cabinets médicaux (photos 3 et 4) : pour que chacun optimise son confort, son organisation, l'architecte a pris en compte les demandes personnelles en termes d'ameublement, de revêtements, et même de couleurs d'agencement.
- Des salles de réunions équipées par du matériel informatique performant (photo 5) : « C'est vraiment un point crucial pour nous, ça nous assure un bien meilleur suivi des patients. Leur dossier peut être consulté par chacun, dans la limite bien sûr de sa spécialité. Les salles communes nous permettent d'organiser régulièrement des réunions entre nous, pour discuter des cas les plus complexes. Le plus souvent, ils concernent des cas sociaux, de personnes démunies, qui vivent dans des logements indécents. Ce sont des situations lourdes à porter seul, et pour lesquelles il est bienvenu de confronter son avis avec celui d'autres collègues. »
- Accueil de stagiaires : « Nous sommes plusieurs à être titularisés pour encadrer des stagiaires, et étant moi-même professeur à la faculté de Brest, ce sont autant d'avantages pour les faire venir ici. Ce sont eux qui pourront assurer notre relève. La présence de deux studios est un point fort aussi pour les attirer. »



### CONTACT :

Estelle Houbron / 06 98 17 51 29 / [e.houbron@bruded.org](mailto:e.houbron@bruded.org)

BRUDED - 19, rue des Chênes - 35630 Langouët - [contact@bruded.org](mailto:contact@bruded.org) - [www.bruded.org](http://www.bruded.org)

BRUDED est soutenu par :

